

Le présent formulaire doit être déposé au plus tard quatre mois après le jour du scrutin.

Pour la période de candidature allant du

DATE

au

DATE

Candidat

NOM
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE
PARTI INSCRIT/CANDIDAT INDÉPENDANT

Agent
officiel

NOM

Vérificateur

NOM
NOM DE L'EXPERT-COMPTABLE AUQUEL LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES (s'il ne s'agit pas du vérificateur nommé ci-dessus)

DÉCLARATION

Je, soussigné(e), agent(e) officiel(le), dépose le formulaire 922 dûment rempli intitulé *États financiers du candidat et annexes justificatives* ainsi qu'un rapport de vérification établi par un vérificateur qualifié. Je déclare que les renseignements fournis aux présentes sont, à ma connaissance, véridiques, exacts et complets et sont conformes aux dispositions de la *Loi sur le financement des élections*.

Signature de l'agent(e) officiel(le)

Date (aaaa-mm-jj)

État de l'actif, du passif et de l'excédent (ou du déficit) à la fin de la période de candidature

Actif

100	Liquidités	_____	\$
110	Comptes clients	_____	
115	Inventaire*	_____	
	Autres éléments d'actif (précisez)		
130	_____	_____	
135	_____	_____	

190 Total de l'actif (total des lignes 100 à 135) ligne 190 _____ \$

Passif et excédent

200	Comptes créditeurs	_____	\$	←	Ligne 840
205	Découvert bancaire ou ligne de crédit**	_____			
220	Prêts**	_____			
	Autres éléments de passif (précisez)				
230	_____	_____			
240	_____	_____			
275	Excédent/(déficit) pour la période de candidature	_____		←	Ligne 440

290 Total du passif et de l'excédent (total des lignes 200 à 275) ligne 290 _____ \$



* L'inventaire dressé en date de la fin de la période de candidature comprendrait les articles achetés mais non utilisés (c.-à-d. portés aux dépenses). Un inventaire remontant à 20 h le jour du scrutin devrait également être établi afin d'exclure la valeur de l'inventaire du montant déclaré à titre de dépenses électorales.

** Une copie écrite de chaque convention de prêt doit être déposée séparément si un prêt, une ligne de crédit ou un découvert bancaire a été accordé au candidat à n'importe quel moment de la période de candidature.

État des recettes, des dépenses et des transferts pour la période de candidature

Recettes et transferts

300 Dons	_____	\$	←	Ligne 630, colonne C
310 Transferts reçus de l'association de circonscription	_____		←	Ligne 760
320 Transferts reçus du parti inscrit qui appuie le candidat	_____		←	Ligne 720
330 Activités de financement Autres recettes (précisez)	_____			
360 _____	_____			

390 Total des recettes et des transferts (total des lignes 300 à 360) ligne 390 _____ \$

Dépenses et transferts

400 Dépenses électorales	_____	\$	←	Ligne 595
405 Dépenses non électorales	_____		←	Ligne 590, colonne D
415 Transferts au profit du parti inscrit qui appuie le candidat	_____			
420 Transferts de biens et de services au profit du parti inscrit qui appuie le candidat	_____			

430 Total des dépenses et des transferts (total des lignes 400 à 420) ligne 430 _____ \$

**440 Total de l'excédent/(du déficit)
pour la période de candidature**
(ligne 390 moins ligne 430) ligne 440 _____ \$

↑
Reportez à
la ligne 275.

Annexe 1 — Dépenses

(Y INCLUS LES DÉPENSES EN NATURE)

Dépenses électorales — période électorale			D Dépenses non électorales — période de candidature	E Total des dépenses (somme des colonnes A à D)
A Argent/ Crédit	B En nature	C Biens et services utilisés et reçus dans le cadre de transferts		
500	Publicité			
505	Affiches, dépliants, articles promotionnels			
511	Dépenses engagées en raison d'un handicap			
512	Garde d'enfants			
515	Activités de financement			
520	Location de meubles et de matériel			
525	Honoraires et traitements			
530	Intérêts et frais bancaires			
535	Vérification (excédent des dépenses par rapport à la subvention)			
545	Occupation de bureaux (loyer, services publics)			
550	Fournitures de bureau et frais de poste			
555	Sondages (sondages d'opinion, études de marché)			
560	Enseignes et supports			
565	Transport, logement et nourriture			
570	Téléphone			
575	Dépenses personnelles			
	Autres (précisez)			
580	_____			
585	_____			
590	Total (total des lignes 500 à 585)			
595	Total des dépenses électorales (sommes des colonnes A, B et C de la ligne 590)			

Annexe 7, ligne 850

Annexe 8, ligne 860

Reportez à la ligne 405.

Reportez à la ligne 400

Veillez fournir le montant des frais bancaires engagés et des intérêts courus sur les emprunts à compter de la date de fermeture des bureaux de scrutin jusqu'à la fin des quatre mois qui suivent le jour du scrutin. (Il n'est pas nécessaire de le faire si le candidat n'a pas droit à un remboursement.)

Intérêts courus — emprunts ligne 597 _____ \$
 Frais bancaires ligne 598 _____ \$

Annexe 2 — Dons faits à un candidat
 (Y INCLUS LES DONNS EN NATURE)

A. Sommaire des dons

		A	B	C (A plus B)
	Total des dons	Dons en argent	Dons en nature	Total de tous les dons
600	250 \$ ou plus			
610	Moins de 250 \$			
630	Total	\$	\$	\$

↑
 Reportez à la
 ligne 300.

B. Dons de 250 \$ ou plus

Remplissez la partie B pour chaque personne résidant normalement au Manitoba dont la valeur totale des dons (en argent et en nature) était de 250 \$ ou plus.

Nom du donateur	Valeur totale des dons en dollar

Pages supplémentaires jointes : Oui _____ Non _____

Annexe 3 — Transferts reçus du parti inscrit qui appuie le candidat

Remplissez la présente annexe si le parti inscrit qui appuie le candidat a effectué des transferts au profit de la campagne électorale.

A. Valeur totale de tous les **transferts en espèces** reçus du parti inscrit qui appuie le candidat au cours de la période de candidature ligne 700 _____ \$

B. Valeur totale de tous les **transferts de biens ou de services** reçus du parti inscrit qui appuie le candidat au cours de la période de candidature ligne 710 _____ \$

C. Total des transferts reçus du parti inscrit qui appuie le candidat (lignes 700 à 710) ligne 720 _____ \$

Reportez
à la ligne
320.

D. Si vous avez indiqué un montant à la ligne 710, précisez la valeur des biens ou des services **utilisés** pendant la période électorale : ligne 730 _____ \$

Annexe 4 — Transferts reçus de l'association de circonscription du candidat

Remplissez la présente annexe si l'association de circonscription du candidat a effectué des transferts au profit de la campagne électorale.

- A.** Valeur totale de tous les **transferts en espèces** reçus de l'association de circonscription au cours de la période ligne 740 _____ \$
- B.** Valeur totale de tous les **transferts de biens ou de services** reçus de l'association de circonscription au cours de la période de candidature ligne 750 _____ \$
- C.** Total des transferts reçus de l'association de circonscription (lignes 740 à 750) ligne 760 _____ \$
- D.** Si vous avez indiqué un montant à la ligne 750, précisez la valeur des biens ou des services utilisés pendant la période électorale : ligne 770 _____ \$

Reportez
à la ligne
310.

Si la valeur totale des transferts est de 250 \$ ou plus (voir la ligne 760), veuillez fournir les renseignements suivants :

- E.** Est-ce que l'association de circonscription qui appuie le candidat a reçu des dons de 250 \$ ou plus au cours de la période de candidature?

Non (aucun renseignement supplémentaire n'est requis)

Oui (veuillez remplir le tableau ci-dessous)

Nom des donateurs ayant fait des dons de 250 \$ ou plus à l'association de circonscription (joignez une liste au besoin)	Valeur totale des dons en dollars


1. Liste jointe : Oui _____ Non _____

Annexe 5 — Rapprochement des reçus fiscaux


Remplissez la présente annexe si le candidat était inscrit afin de pouvoir délivrer des reçus fiscaux.


Nombre total de reçus fiscaux obtenus d'Élections Manitoba ligne 780 _____

Nombre total de reçus fiscaux renvoyés à Élections Manitoba

- Reçus délivrés aux donateurs ligne 790 _____ 

Retournez les copies d'Élections Manitoba seulement.

- Reçus oblitérés ou annulés ligne 800 _____ 

Retournez les trois copies.
--
- Reçus inutilisés ligne 810 _____ 

Retournez les trois copies.
--

Nombre total de reçus renvoyés à Élections Manitoba
(total des lignes 790 à 810) ligne 820 _____

Nombre total de reçus non renvoyés (ligne 780 moins ligne 820) ligne 830 _____

Veillez fournir les numéros des reçus ainsi qu'une explication en ce qui concerne ceux qui n'ont pas été renvoyés.

Annexe 7 — Dépenses engagées par le candidat en raison d'un handicap

Remplissez la présente annexe si des dépenses raisonnables* ont été engagées en raison du handicap du candidat afin de lui permettre de faire sa campagne au cours d'une période électorale.

*En vertu de l'article 115 de la *Loi sur le financement des élections*, les dépenses raisonnables s'entendent des dépenses et des frais en sus de ceux que le candidat fait habituellement.

Énumérez les dépenses engagées et indiquez leur nature ainsi que les montants demandés.

Nature de la dépense	Montant en dollars
Total des dépenses engagées en raison d'un handicap	ligne 850 \$

↑
Reportez à la ligne
511, colonne D.

Signature du candidat ou de la candidate

Date (aaaa-mm-jj)

Annexe 8 — Frais de garde d'enfants du candidat

Remplissez la présente annexe si des frais raisonnables* de garde d'enfants ont été engagés afin de permettre au candidat de faire sa campagne au cours d'une période électorale.

*En vertu de l'article 115 de la *Loi sur le financement des élections*, les frais raisonnables s'entendent des dépenses et des frais en sus de ceux que le candidat fait habituellement.

Énumérez les frais engagés et indiquez leur nature ainsi que les montants demandés.

Nature des frais	Montant en dollars
Total des frais de garde d'enfants	ligne 860 \$

↑
Reportez à la ligne 512, colonne D.

 Signature du candidat ou de la candidate

 Date (aaaa-mm-jj)

Annexe 9 — Dépenses publicitaires pendant la période préélectorale
(PÉRIODE DE 90 JOURS QUI PRÉCÈDE LA PÉRIODE ÉLECTORALE DANS LE CAS D'ÉLECTIONS
À DATE FIXE)

Remplissez la présente annexe aux fins du calcul du montant des dépenses publicitaires assujetti, pendant la période préélectorale, au plafond prévu au paragraphe 58(2).

Consignez vos dépenses si le début de votre période de candidature a eu lieu avant ou pendant la période de 90 jours qui précède la période électorale.

La publicité s'entend du fait d'appuyer, directement ou indirectement, un parti inscrit, un candidat ou un candidat à la direction ou de s'y opposer (voir l'article 115).

Candidat appuyé (ligne 940)	ligne 910	_____	\$
Particuliers (ligne 950)	ligne 920	_____	\$
930 Total des dépenses publicitaires préélectorales			
(total des lignes 910 à 920)	ligne 930	_____	\$

A. Dépenses publicitaires faites par le candidat pendant la période préélectorale*

Nature de la dépense	Montant en dollars
Total	ligne 940 \$

B. Dépenses publicitaires faites par un particulier au nom du candidat et avec le consentement de ce dernier pendant la période préélectorale*

Nom du particulier	Montant en dollars
Total	ligne 950 \$

* Joignez une liste au besoin.